



## Annexes Sommaire

<b>INTERVENTION DEVANT LA BANQUE MONDIALE.....</b>	<b>1</b>
<b>L'ACCES AUX SOINS .....</b>	<b>2</b>
<b>FORUM FRANCOPHONE.....</b>	<b>3</b>
<b>JEAN-MARC BRIEN.....</b>	<b>5</b>
<b>FRANÇOIS SUCHOD .....</b>	<b>6</b>

---

### **Intervention devant la Banque Mondiale**

#### **Feedback on World Bank Safeguard Consultation Meetings**

EC Berlaymont building, Brussels, Belgium, Europe

Tuesday, May 14<sup>th</sup>, 2013

Jean-Luc Simon on behalf of Disabled Peoples' International

I thank you to give us this opportunity to have this discussion. This is my first discussion on this subject. About the framework<sup>(1)</sup>, I understand that the CRPD is part of that framework, and the principles of this Convention must be part of that framework.

There are 2 main issues in the CRPD that are important in this discussion; there are participation and accessibility, because we need access to participate and to make things different. When concern people, people with disabilities, participate to the discussion, each participant is obliged to adapt their ways of thinking, their ways of hearing, of understanding ... And Participation in that sense is an efficient tool to make things different, more adapted and accessible for all.

The problem is that we don't have any criteria for participation. We ask for in many institutions, but it's always the same questions about the understanding of participation and the lack of criteria to evaluate it. How people understand participation? Is it social participation as a whole? Only an objective to reach?

For us it is mainly a tool, a tool for changes. If we want to achieve these changes, we have to do it in a participatory process. We can put the framework to empower the participation of concern people, in our case people with disabilities, deaf, blind, in wheelchairs ... In this framework we need tools to evaluate participation, to build a common understanding of participation and its effectiveness.

---

<sup>1</sup> In reference to what the previous participant from the World Bank says: « *What you are suppose to share with us is a draft framework for the new policy, not a draft policy* »

## L'accès aux soins



Dans le cadre de la mission relative à l'accès aux soins des personnes handicapées qui a été confiée par **Madame CARLOTTI**, Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, à Monsieur Pascal JACOB, vous êtes invités à participer à une journée d'échanges, de réflexions et de propositions :

**le mardi 15 janvier 2013 au Ministère chargé des Affaires sociales et de la Santé 14 avenue Duquesne 75007 Paris- Salle Pierre Laroque -**

Cette journée est destinée aux acteurs des secteurs sanitaire et médico-social, de tous horizons : professionnels de santé et de l'accompagnement, représentants associatifs, personnes en situation de handicap, responsables publics...

Quatre tables rondes, animées par des personnalités reconnues dans le milieu de la santé et du handicap, seront organisées sur des problématiques prioritaires et transversales pour l'accès aux soins des personnes handicapées : - **Comment améliorer la connaissance du handicap dans le monde du soin ? Axel KHAN** (Président de la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap - FIRAH), - **Comment améliorer la coordination médicale autour de la personne handicapée ? Yves-Jean DUPUIS** (Directeur général de la Fédération des établissements hospitaliers et d'Aide à la personne privés non lucratifs - FEHAP), - **Comment améliorer l'accueil dans les services d'urgences ? Andrée BARRETEAU** (Directrice de l'offre de soins à l'agence régionale de santé d'Ile de France), - **Comment améliorer la prévention médicale ? Denis PIVETEAU** (Conseiller d'Etat, ancien président du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie).

Cette journée sera également l'occasion de vous présenter **le film « Si tu savais » réalisé par Monsieur Pascal JACOB** sur la base de témoignages de personnes en situation de handicap, de leurs proches et de professionnels du monde de la santé et de l'accompagnement.

Vous pouvez dès à présent consulter le programme détaillé et vous inscrire en vous rendant à l'adresse suivante : [www.polynome-even.fr/missionjacob](http://www.polynome-even.fr/missionjacob)

Pour que votre participation puisse être prise en considération, nous vous invitons à vous inscrire **avant le 8 janvier 2013.**

Dans l'attente de vous accueillir le mardi 15 janvier, nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous adressons nos meilleures salutations.

Le secrétariat de la manifestation, Tél : 01.70.15.44.70  
[missionjacob@polynome-even.fr](mailto:missionjacob@polynome-even.fr)



## Forum Francophone

Résumé des discussions du 08 mars au 5 avril 2013

### Organisation et déroulement de l'action

Deux semaines ont été nécessaires pour que la discussion en français commence à s'animer et qu'une quinzaine de contributeurs s'y ont exprimé. Missionné 4 jours avant l'ouverture du Forum, le modérateur du forum francophone a passé la première semaine de son action à mobiliser des contributeurs et diffuser l'appel à contribution le plus largement possible. Dans ce but, ce sont les réseaux de l'organisation Française (GFPH) Membre de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées (OMPH) qui ont été sollicités, mais malgré cela **cinq participants Francophones ont préféré s'exprimer en anglais**, croyant être mieux entendu de cette façon. **Une préparation plus en amont aurait permis de mobiliser les réseaux de toutes les organisations membres de l'IDA.**

**Quatorze participants ont fait part de leurs difficultés à interagir avec l'interface** de ce Forum. Leurs contributions ont été envoyées par courriels directement au modérateur, mais la **procédure** à mettre en œuvre pour publier ces dernières sous leur identité a été **coûteuse en temps**. **L'interface utilisée** pour ce forum n'apparaît donc pas universellement accessible et **demande à être révisée pour répondre aux critères de l'Accessibilité universelle.**

### Compte rendu de la discussion

De façon récurrente, l'ensemble des contributions appelle à **soutenir la participation** des personnes handicapées à tous les niveaux, **à renforcer l'éducation inclusive de tous et donc accessible à tous**, et à **sensibiliser** le public comme les décideurs élus par la communauté.

L'importance **du soutien aux associations** a été rappelée pour favoriser la participation **la mobilisation des personnes** en situations de handicap et la **formation d'experts en situation** de handicap.

La nécessité d'une **action législative** réunit les participants qui reconnaissent toutefois que cette législation n'est pas suffisante, que l'élaboration d'une Loi et son adoption ne conduit malheureusement pas nécessairement à non application effective, et qu'une attention particulière devrait être portée à la **mise en œuvre des décisions**, et donc à l'adoption des **budgets nécessaires.**

Plusieurs alertes ont été apportées à propos des **conditions de vie des personnes handicapées intellectuelles**, et de la violence faite aux femmes, deux groupes en direction desquelles des **actions d'urgence** sont demandées. **L'intervention humanitaire** auprès des personnes en situations de handicap **lors des situations de crises et des opérations militaires** est de la même façon appelée de façon urgente.

**L'accès à un emploi** et à toute forme d'**activités génératrices de revenus est présenté comme un objectif prioritaire**, mais il a été rappelé que cet accès à l'emploi nécessite que soit au préalable améliorés **l'accès aux soins et à l'éducation inclusive, la formation des personnels de santé, l'accès aux transports, l'accès au logement et à des soutiens appropriés pour accéder aux aides personnelle ou techniques** qui permettent de **mener une vie selon ses choix.**

## **Comment obtenir l'application de la CDPH ?**

**Communiquer** en direction de tous les publics, **sensibiliser la société et les Elus** est une demande générale, l'un des contributeurs souhaitant « *réduire l'ensemble de la société* », et un **soutien aux organisations** représentative (OPH) est demandé pour améliorer **l'accessibilité et la conception universelle des biens et des services**. Il s'agit pour cela de s'appuyer sur le **modèle social interactionniste** de la construction sociale du handicap, qui s'attache à la **qualité environnementale** pour favoriser la **qualité de la participation sociale**.

La **difficulté à faire cohabiter les deux systèmes**, l'un de droit commun et l'autre spécialisé, a été soulevée, comme les ateliers spécialisés de travail où l'égalité des salariés avec ceux du secteur ordinaire n'est pas assurée. Une **action en deux temps** est préconisée, celui du temps court pour les **mesures les plus urgentes**, comme c'est le cas pour des personnes en situations de handicap intellectuelles ou cognitives issues de familles pauvres et non éduquées, et celui du temps long pour engager les **réformes en profondeur**. Il s'agit dans tous les cas de s'appuyer sur les capacités d'expertise des personnes et des OPH pour favoriser **l'autoreprésentation et la participation**. Souhaitant **être intégrés comme partenaires à toutes les étapes** du développement, **c'est le champ politique et sociétal que les participants souhaitent investir**, « *indépendamment du corps médical, des professionnels du handicap* », avec le **soutien d'aides à la décision** pour les personnes en restriction d'autonomie intellectuelle ou psychosociale, **d'aides techniques**, et le développement de **l'accessibilité universelle**.

La **recherche** est privilégié par les participants, particulièrement sur l'éducation et les méthodes pédagogiques innovantes, et les **données statistiques** doivent être dans ce but enrichies, notamment en ajoutant des données sexuées pour mettre à jour la situation des femmes, en introduisant des critères liés au handicap dans les recensements de la population et en développant des critères qui permettent de **mesurer la participation** et d'évaluer sa qualité.

La **mixité** est également essentielle entre personnes en situations de handicap moteur et celles en situations de handicap intellectuel ou psychosocial, en privilégiant **l'action artistique et culturelle**. La nécessité de **groupes de parole et d'échanges d'expérience** participe de cette mixité, et facilite **les échanges de connaissances et de savoirs** entre les personnes en situations de handicap, les parents et les professionnels.

**L'utilisation des médias**, la télévision et de la radio mais aussi des causeries et du théâtre, est très importante. **La dimension locale des projets** et des réalisations est un aspect essentiel dans la mise en place de solutions efficaces, un participant notant qu'il s'agit de « *se détacher des modèles anglo-saxons et occidentaux* », et « *validocentrés* » serait-il possible d'ajouter.

## **Pour un avenir commun**

Dans un élan qui pourrait inspirer de nombreux acteurs du monde d'aujourd'hui, les participants sont nombreux à insister sur « *La prise en compte des capacités* » et la diffusion de « *rapports sur les avancées réussies* ». Acteurs de leurs communautés, les participants montrent que la question du développement des personnes en situations de handicap est transversale, et que mises à l'écart les personnes en situations de handicap vivent partout des conditions de sous développement indignes de leur condition d'être humains, et surtout que les ressources alternatives auxquelles elles font appel comme les solutions qu'elles demandent en matière d'accessibilité, d'éducation ou d'innovation sociale, constituent des éléments de réponses dont l'ensemble de la société humaine, parfois sans en avoir encore la conscience, à le besoin le plus urgent.

## Jean-Marc Brien

### PRISE EN CHARGE

## Le tuteur est lui-même handicapé

**V**ictime d'un accident de la route qui l'a privée de fonctions motrices, Anne-Catherine Lafosse se souvient douloureusement de sa détresse morale. *"Personne à l'hôpital n'avait expérimenté la perte d'autonomie alors que j'avais vraiment besoin d'écoute et de conseils"*. Depuis, elle consacre une partie de son temps à orienter des personnes handicapées dans le besoin dans un système de tutorat.

#### Devenir professionnel

Le concept de tutorat entre deux personnes handicapées est apparu en France en 1994, sous le nom de "pairémulation". "Paire pour semblable et émulation pour sti-

muler", précise Jean-Marc Brien, président de l'association Handicap'Citoyen. Cette activité est devenue un formidable vecteur d'insertion professionnelle pour les tuteurs. En aidant une autre personne, ils se rendent mieux compte de leurs compétences. Mais basé sur le bénévolat, le dispositif s'essouffle. *"Pour le booster, nous souhaitons le professionnaliser"*. Dans ce but, Handicap'Citoyen collabore depuis peu avec la Mutualité Française Normandie. *"Nous allons organiser une période de formation des tuteurs à partir de juin prochain"*, annonce Sandrine Antoine, coordinatrice régionale à la Mutualité française.



■ Anne-Catherine Lafosse et Jean-Marc Brien, deux tuteurs bas-normands favorables à la professionnalisation de l'activité.

## François Suchod

# DISPARITION L'ancien conseiller municipal (de 1995 à 2008) est décédé le 7 septembre, à l'âge de 65 ans « Si Grenoble est la ville la plus accessible de France, c'est à François Suchod que nous le devons »



François Suchod était « un militant intatigable de la solidarité et de l'écologie ». Photo DL/archives

**C'**est une bien triste nouvelle, qui a ému beaucoup de monde, à Grenoble notamment. Il n'y a qu'à compter le nombre de réactions, de tous bords, en attendant celles qui ne sont pas encore arrivées jusqu'à nous. François Suchod est décédé le 7 septembre, à l'âge de 65 ans.

En politique, il y a des élus qui, même s'ils collectionnent les mandats, ne laisseront pas de grands souvenirs, tant ils n'ont pas marqué de leur empreinte leur territoire. Et puis, il y a des élus comme François Suchod, conseiller municipal écologiste de Grenoble de 1995 à 2008. Michel Destot, faisant part de son « immense tristesse », écrit ceci : « Si Grenoble est reconnue aujourd'hui comme la ville la plus accessible de France

par l'APF, c'est indiscutablement à François que nous le devons. »

« Militant de la solidarité, de la justice, de la dignité » (Yann Mongaburu, porte-parole d'EELV 38), « militant d'une cause qui dépasse largement les clivages politiques, au service des habitants » (Matthieu Chamussy, au nom des élus de l'opposition de droite), François Suchod « ne voulait pas que l'élu handicapé soit cantonné dans une délégation liée au handicap. C'est pourquoi il avait exigé que la délégation qui lui a été confiée soit celle de l'accessibilité de la ville », rappelle ses compagnons de route de l'Ades.

« Le handicap moteur qui l'affectait depuis la naissance n'a jamais été un frein pour François, et il a su dépasser ce qui aurait pu re-

présenter une faiblesse et en faire une force, où il a puisé une énergie sans cesse renouvelée au service de ses engagements [...] Les principaux acteurs autour du handicap à Grenoble, les associations, les institutions, les avancées que nous lui devons », réagit son successeur grenoblois à l'Accessibilité, Stéphane Gemani. Dès avancées dans les domaines de la voirie, de l'urbanisme, du logement, des transports, des loisirs, des équipements publics...

Les derniers mots, nous les laissons à François Suchod, qui, le 2 octobre 2003, nous avait déclaré : « Dans ma vie, il y a du désespoir, comme dans beaucoup d'autres vies. Mais le goût de vivre ne m'a jamais quitté ».